

	Procès-verbal validé Conseil des formations du 18 février 2016	Référence	PV
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

### Suivi des modifications

---

Révision	Modifications	Auteurs	Date
p.10	Choses->connaissances	I.Plaisant	

### Validation

---

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	mars 2016	Avril 2016	Mai 2016
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-Atoutext	W.DAB M.LEGROS	P.De Montalembert I.Plaisant, C.Coudrier, Y.Rayssiguier, S.Gicquel Bui

**PRÉSIDENCE : William DAB**

#### Personnalités qualifiées

**William DAB**  
**Michel LEGROS**

#### Représentant la direction des ressources humaines

**Annelisa MYDLARZ**  
**Françoise APPREDERISSE**

#### Représentant la direction générale de l'enseignement supérieur

**François ALLA**

#### Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

**Isabelle PLAISANT**, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

**Christiane COUDRIER**, représentante de la Fédération Hospitalière de France

**Isabelle LANRIVAIN**, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

**Brigitte LACROIX**, représentant le syndicat des médecins inspecteurs de santé publique

**Pierre de MONTALEMBERT**, représentant le syndicat des managers publics de santé

#### Membres élus

**Régine DUCOS**, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

**Yvette RAYSSIGUIER**, représentant des personnels d'enseignement et de recherche  
**Françoise JABOT**, représentant des personnels d'enseignement et de recherche

#### **Membres excusés**

**Marie-Françoise LEMAÎTRE**, représentant la direction des ressources humaines  
**Brigitte DORMONT**, Représentant la direction générale de l'Enseignement supérieur  
**Danielle METZEN**, représentant la Direction générale de la cohésion sociale  
**Fred PACCAUD**, personnalité qualifiée  
**Frédéric BOËL**, représentant le syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique  
**Pierre MARGAIN**, représentant Force Ouvrière  
**Cédric ARCOS**, représentant de la fédération hospitalière de France  
**Bruno GALLET**, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)  
**Nicolas TASSO**, représentant la confédération générale du travail (CGT)  
**Jean-François FOUGNET**, représentant le Syndicat des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)  
**Brigid MAIGRET**, représentant le syndicat des médecins inspecteurs de santé publique  
**Françoise JABOT**, représentants des personnels d'enseignement et de recherche  
**Pierre Yves DARNAUDET**, représentant des élèves fonctionnaires  
**Marie MESNIL**, représentante des étudiants préparant un doctorat

#### **Liste des procurations**

**Jean-François FOUGNET à Isabelle PLAISANT**  
**Bruno GALLET à Isabelle PLAISANT**  
**Fred PACCAUD à William DAB**

#### **Assistaient à cette réunion**

**Philippe MARIN**, directeur de la Direction des études  
**Aurélié RIVIÈRE**, assistante de direction  
**Stéphanie GICQUEL-BUI**, chargée de mission auprès de la Direction des études

## SOMMAIRE

---

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 3 DECEMBRE 2015 .....	4
2. POINT D'INFORMATION MASTER MENTION SANTE PUBLIQUE – RENNES (VAGUE B HCERES) .....	5
3. PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA DIRECTION DES ETUDES.....	11
4. PRESENTATION D'UN POINT D'ETAPE DE MISE EN ŒUVRE DU COP 14-18.....	20
5. BILAN DE LA MANDATURE DU CONSEIL DES FORMATIONS 2011-2016 .....	21

(La séance commence à 14 h 37 sous la présidence de M. Dab.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

**M. DAB.-** J'ai le plaisir d'ouvrir cette dernière séance du Conseil des formations pour cette mandature. L'ordre du jour n'étant pas très chargé, plus qu'une séance formelle, prenons le temps de discuter pour enrichir notre bilan, laisser à nos successeurs un socle qui pourra être utilisé pour aller de l'avant.

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil des formations du 3 décembre 2015

---

**M. DAB.-** Le compte rendu de notre réunion du 3 décembre appelle-t-il des demandes de modifications de votre part ?

**M. MARGAIN.-** Page 31, dans mon intervention, je parle d'une éventuelle coopération avec le CPAG et non le CPAC. Après vérification, cela s'appelle l'IPAG à Rennes.

Sous réserve de cette modification, le compte rendu est approuvé.

**M. DAB.-** Avant de passer au deuxième point de l'ordre du jour, Laurent va peut-être nous dire quelques mots généraux.

**M. CHAMBAUD.-** Je ne vais pas faire de points d'actualité puisqu'il n'y a pas d'éléments majeurs nouveaux depuis la dernière fois, si ce n'est tous les dossiers dont nous avons déjà parlé et sur lesquels nous sommes en suivi attentif, notamment sur l'aspect budgétaire et sur le modèle économique de l'École.

Je voudrais toutefois faire un point pour vous remercier toutes et tous de votre participation au Conseil des formations et vous dire que j'ai vraiment beaucoup apprécié l'esprit de travail très constructif qui a présidé à l'étude des grands dossiers de l'École.

Vous dire également, de façon plus formelle, que nous allons procéder au renouvellement de l'ensemble des instances dans le courant du mois de mars et début avril. C'est un moment important pour l'École et nous souhaitons que ces instances puissent prendre toute leur importance, chacune à son niveau.

Dans ce cadre, nous allons demander le renouvellement des personnes qui représentent une institution au CF et faire un certain nombre de propositions par rapport aux personnes qualifiées et à celles proposées par le Ministère. Il serait donc important que les personnes qualifiées nous fassent savoir si elles sont ou non partantes pour renouveler leur mandat, sachant qu'il faudra que l'on regarde par ailleurs, même si ce n'est pas vraiment un problème ici, les aspects de parité ou que l'on s'en approche au moins le plus possible.

Il faudrait en outre renouveler un certain nombre de mandats, ne serait-ce que pour montrer que les Conseils gardent une histoire et savent se renouveler en fonction de l'évolution de l'École.

Le dernier point porte sur un sujet sur lequel nous allons probablement essayer d'aller plus loin puisque cela a été instauré, à savoir d'avoir plus de lieux de contact entre le Conseil des formations et le Conseil scientifique. Nous l'avons fait quelquefois, peut-être pas assez, y compris, parce que, de par le décret, les configurations sont différentes, mais ils nous semblent complémentaires. Nous aimerions donc avoir votre avis sur cette suggestion que nous pouvons mettre en place facilement puisque c'est une décision de l'École. Il nous paraît en effet important de pouvoir avancer sur un modèle de ce type où le Conseil des formations et le Conseil scientifique pourraient se rencontrer sur un certain nombre de sujets clés pour l'École.

Voilà ce que je voulais dire en introduction.

**M. DAB.**- Ce dernier point est très important, je propose d'en discuter lorsque nous parlerons du bilan.

## 2. Point d'information master mention santé publique – Rennes (Vague B HCERES)

---

**M. MARIN.**- Nous sommes, à Rennes, dans la vague B d'accréditation des diplômes qui va nous amener à présenter de nouvelles maquettes pour la période 2017-2021. Je vais donc vous présenter l'état des travaux concernant le renouvellement de la mention santé publique de Rennes.

### ↳ Planning du dossier d'accréditation MENESR

Nous avons donné un avis sur le dossier d'évaluation que nous avons déposé à la HCERES.

Nous devons déposer, pour fin mars 2016, l'architecture générale que je vais présenter.

Nous devons ensuite envoyer les maquettes définitives pour le mois d'octobre avec les fiches UE et le dépôt au Ministère.

### ↳ Cadrage et cahier des charges

Il convient de noter un changement par rapport à l'ancienne procédure. En effet, l'Autorité chargée de l'évaluation ne sera pas celle qui délivrera l'habilitation comme c'était le cas avec l'AERES qui faisait à la fois l'évaluation et la délivrance. L'évaluation sera faite par le Haut Conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, et le renouvellement éventuel de l'accréditation sera délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les critères retenus :

- Qualité de l'offre de formation de l'Établissement
- Cohérence au niveau du site
- Capacité de l'établissement à mettre en œuvre cette offre sur les plans pédagogiques
- Capacité en termes d'organisation et de soutenabilité financière de la maquette
- Modalités pratiques de déploiement

Il n'y a plus de distinction entre les « master recherche » et les « master professionnels ».

Une co-accréditation avec un établissement n'est possible qu'au niveau de la mention, ce qui est notre cas. Nous allons en effet présenter une maquette de mention santé publique avec l'université Rennes I.

Par ailleurs, il est possible d'associer d'autres universités à des parcours de formation dans le cadre d'une politique de convention.

Vous trouverez le cadrage en annexe du procès-verbal.

Le parcours de type « mention Master » permet de qualifier le contenu de la mention, la mention étant un niveau générique à partir duquel on détermine les parcours de formation.

Au niveau rennais, nous avons fait le choix avec Rennes I d'avoir 18 crédits de formation communs sur les 2 années de master pour qualifier la mention puisque les parcours sont différenciés sur le plan des disciplines qu'ils vont couvrir.

La maîtrise des langues étrangères est obligatoire dans les parcours de master en première et deuxième années.

L'insertion professionnelle est un critère d'évaluation de la qualité des formations avec la professionnalisation.

Dans l'architecture actuelle, la mention santé publique comprend 3 grands types familles de parcours et 10 spécialités ou 10 domaines :

- le parcours Sciences médicales avec 3 masters ;
- le parcours Sciences sociales avec 4 masters. Le parcours Gouvernance et Intervention sociale n'a pas été ouvert dans le parcours Sciences médicales, mais dans ce parcours porté par l'EHESP ;
- le parcours Gouvernance avec 2 masters (Droit et gouvernance du secteur sanitaire et social avec l'IPAC de Rennes, et Économie et gestion des établissements sanitaires et sociaux).

Pour rappel, nous avons environ 150 étudiants et les parcours comprennent une douzaine d'étudiants à une quarantaine pour les parcours les plus importants.

La mention est portée par Rennes 1 et co-habilitée avec l'EHESP.

Les universités partenaires qui co-habilitent sur certaines spécialités sont : Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes 2 et Tours. Ces universités interviennent plutôt dans les parcours de sciences médicales, hormis Rennes 2 qui est associée avec nous dans les parcours relatifs aux sciences sociales.

#### ↳ Organisation pédagogique

Le tronc commun entre les spécialités est actuellement assuré par une série de 10 conférences de 2 heures qui sont ouvertes aux étudiants. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une critique de l'AERES.

Concernant l'articulation entre le M1 et le M2, nous avons trois M1 dont l'un souche chacun des grands parcours : « Sciences médicales », « Sciences sociales », « Gouvernance ».

Un Conseil pédagogique de la mention Santé publique réunit actuellement l'ensemble des porteurs de chacun des parcours ou spécialités.

#### ↳ Évaluation AERES 2011 de la mention

Les points forts :

- Une mention riche et diversifiée qui dépasse les clivages universitaires classiques,
- Des matières diverses et des enseignements multidisciplinaires,
- Des collaborations et des partenariats multiples avec d'autres universités, ce qui démontre notre souci d'ouverture,
- Une réelle volonté d'insertion professionnelle.

Les points faibles :

- Une cohérence d'ensemble et une physionomie de cette mention difficilement lisible ou pas explicite,
- Un projet commun un peu insuffisant ou à renforcer,
- Des différences parfois importantes selon les spécialités par exemple en matière de durée de stage ou d'adossement à la recherche, certaines spécialités étant très orientées « recherche » et d'autres très éloignées de ces questions, donc une forme d'hétérogénéité.

La notation de la mention par l'AERES a été : B.

La seule recommandation pour l'Établissement a été qu'il serait « *utile de recentrer la mention autour d'un projet commun et fédérateur afin de lui donner une plus grande cohérence et de développer les mutualisations entre spécialités, voire opérer certains regroupements de spécialités* ». C'est l'objet des travaux que nous avons engagés avec Rennes I.

Cette diapositive montre la physionomie de la maquette telle qu'elle pourrait être présentée au Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur avec les spécialités existantes (en noir), les spécialités que nous avons abandonnées (en rouge) et les spécialités ou parcours que nous allons créer (en vert).

Le parcours Sciences quantitatives, avec le professeur Béllissant de Rennes I, sur les signaux au niveau médical, sur l'investigation biomédicale et sur l'évaluation et les pratiques cliniques.

Trois nouveaux parcours vont être créés :

- Neurosciences cliniques (porté pour l'essentiel par Rennes I)
- Évaluation et gestion des risques professionnels
- Méthodes et outils d'évaluation des risques sanitaires

À noter que les deux derniers parcours seront portés avec Rennes I pour l'essentiel et, pour une grande partie, par l'EHESP, en particulier, par l'équipe de Christophe Paris et Denis Zmirou.

Nous avons regroupé les parcours « Sciences sociales » et « Gouvernance » dans un ensemble plus vaste autour des sciences sociales, de la gouvernance et du management, les termes n'étant pas complètement encore acquis.

On retrouve les spécialités « Pilotage des politiques et actions en santé publique » (PPASP), « Situation de handicap et Participation sociale » (SHPS), « Jeunesse : politiques et prises en charge » (JPP) ainsi que « Droit et Gouvernance du secteur sanitaire et social » (DG3S) que nous connaissons et à laquelle s'ajoute la spécialité « Criminologie » portée par la Faculté de médecine de Rennes I.

Vont être créées deux autres spécialités portées par l'EHESP :

- « Promotion de la santé, prévention ». Le titre n'est pas complètement défini ; il s'agit pour l'instant des thématiques ;
- « Analyse et management des établissements de santé ».

Ces créations vont compenser la sortie de 2 spécialités qui n'ont pas été renouvelées, à savoir :

- « Économie et gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux » qui était portée par la Faculté de sciences économiques. Le professeur qui portait cette mention part à la retraite et n'a pas été remplacé, et la Faculté de sciences économiques n'a pas souhaité renouveler le partenariat. L'idée a été de proposer un parcours plus ciblé sur le management et l'organisation des institutions que nous connaissons en substitution ;
- « Gouvernance et interventions dans les structures de santé » (GI2S) qui était similaire à ce parcours, mais qui n'avait jamais été ouvert ni opérationnel bien que figurant dans la maquette.

Est en cours de discussion, à notre initiative, un parcours sur l'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins.

Nous aurions ainsi, à terme, une mention de santé publique co-accréditée entre deux partenaires avec 13 parcours de formation. Nous avons mis en place un comité pour faire avancer le projet. Nous allons d'ailleurs nous réunir très prochainement pour présenter la maquette pour le mois de septembre.

**M. DAB.-** Merci, Philippe. Des commentaires ou demandes de complément ?

Quelle visibilité avez-vous sur ceux qui ont été diplômés dans la précédente maquette ?

**M. MARIN.-** Cela figure dans le dossier d'évaluation. Nous avons un bon taux d'insertion professionnelle dans les parcours « Sciences sociales ». Le sujet est peut-être d'une autre nature ici au sens où ces parcours s'adressent souvent à des étudiants en médecine, ou qui sont en parallèle à des études médicales, et qui ont donc un emploi.

Dans ce domaine, est-ce en lien direct avec la recherche ? Je ne suis pas certain que ce soit aussi mécanique, mais ce sont souvent des parcours relativement bien intégratifs.

**M. DAB.-** Quelques questions et suggestions.

L'opposition « sciences quantitatives/sciences sociales » paraît difficile à fonder. Les sciences sociales ne sont pas que du qualitatif. Cela peut être les deux. Je pense que les instances d'accréditation vont réagir à cela. On ne peut que vous inciter à approfondir le point.

**M. MARIN.-** J'ai peut-être un élément, non de réponse, mais d'illustration.

Dans les 18 crédits de formation communs, il est bien prévu de puiser dans les deux « familles » de parcours organisés, sachant que des cours de techniques quantitatives sont déjà délivrés ici.

Concernant la présentation, c'est exact, mais c'est pour une question de rattachement principal au porteur.

**M. DAB.-** Cela nuit à la cohérence, à la lisibilité.

Que vient faire la neuroscience clinique ici ? J'imagine qu'il y a un cas individuel à régler derrière cela, mais n'affaiblit-on pas le dossier ? Admettons qu'il y ait une ouverture sur les neurosciences, mais je trouve que l'adjectif « clinique » affaiblit l'ensemble du dossier. Vous pourriez donner l'idée que c'est un fourre-tout alors que l'AERES a pointé que la cohérence pédagogique devait être renforcée. C'est comme si vous disiez à l'HCERES que les conclusions des précédents évaluateurs sont nulles et non avenues.

On peut comprendre que des situations ne soient pas dans une rationalité livresque, mais, ici, c'est une véritable provocation. « Neuroscience clinique » dans un master de santé publique, je crois que c'est unique au monde.

Autre remarque, sur « évaluation et gestion des risques professionnels », « Méthodes et outils d'évaluation des risques sanitaires », ce n'est pas complètement lisible. On pourrait en discuter avec Philippe et Denis, mais ils savent bien que ce sont les mêmes outils dans les deux boîtes. J'interrogerais donc un peu cela.

Ne vaudrait-il pas mieux faire un gros parcours avec un flux d'étudiants qui permet de mener un véritable travail pédagogique ? Peut-être existe-t-il des questions de susceptibilité individuelle à gérer, mais ce n'est pas complètement logique, car ce sont les mêmes outils dans les deux boîtes.

« Évaluer les risques professionnels et les risques environnementaux », ce sont les mêmes catégories d'outil. Dans le monde international, c'est comme cela : au Québec, en Amérique, en Angleterre. Interrogez cela pour être bien sûr de la pertinence.

Enfin, dans un master de santé publique, ne pas avoir une boîte « Politique de santé, conception et évaluation des politiques de santé » est un peu curieux.

**M. MARIN.-** Nous l'avons avec le PPASP : « Pilotage des politiques et actions en santé publique ».

**M. DAB.-** Donc, je retire mes propos.

« Criminologie » sous la bannière de la santé publique, pourquoi pas, mais mon collègue Alain Bauer aurait certainement des choses à en dire.

**Mme LACROIX.**- Cela doit-il réellement faire partie de la santé publique ? N'y a-t-il pas plus prioritaire ?

**M. DAB.**- Si, sûrement. Qu'il y ait une intersection entre « criminologie » et « santé publique », oui.

**Mme LACROIX.**- Il y a aussi des intersections avec les politiques publiques en général. Il faut voir quelle est la pertinence.

**M. DAB.**- Les outils juridiques de répression interrogent aussi. C'est peut-être moins sécant que « neuroscience clinique », mais...

Ce sont juste des suggestions pour que vous reveniez vers vos équipes puisque nous n'avons pas d'avis à donner.

Laurent ?

**M. CHAMBAUD.**- J'aurais tout de même bien envie d'utiliser vos avis.

Pour donner un élément de décryptage sur « Neuroscience clinique » et « Criminologie », vous avez vu que l'EHESP n'était pas à la manœuvre. Je pense qu'il est important pour nous d'utiliser la perception du Conseil des formations sur le sujet.

« Criminologie » est un module qui fonctionne par rapport à l'histoire de la médecine légale et de la criminologie, avec notamment une personne très impliquée sur le sujet. Si on le sortait de la mention Santé publique, je ne sais pas où cela pourrait aller. Des personnes autour de la table ont peut-être plus l'habitude de ce qui se passe en réalité, mais j'ai l'impression que ce module fonctionne un peu de lui-même. On a une intersection avec la santé publique dans le module de criminologie, mais elle ne me semble pas être extrêmement forte. C'est un sujet compliqué car cela existe déjà.

Par ailleurs, lors des propositions, nous avons vu apparaître « Neuroscience clinique », ce qui a été une surprise pour moi. Je pense que l'on est un peu dans la même optique, c'est-à-dire que quelqu'un a envie de mettre en place quelque chose sur les neurosciences cliniques, mais que les masters de Rennes I où l'on peut les positionner ne sont pas pléthore et que cela tombe dans le panier de la mention Santé publique.

*(Suite des échanges hors procès-verbal.)*

**Mme LACROIX.**- Pouvez-vous dire ce que recouvre « neuroscience », car ce n'est pas du tout ce que je croyais ?

**M. MARIN.**- Par rapport à la présentation qui nous a été faite du projet de ce parcours, les objectifs sont tout sauf cliniques. Ils ont gardé l'appellation « neuroscience clinique », mais on est bien dans l'utilisation des techniques quantitatives et assez peu dans la pratique clinique de la prise en charge au titre des neurosciences.

**Mme LACROIX.**- Ce n'est pas plus clair pour moi. Dans ce cadre, qu'entend-on par « techniques quantitatives » ? Je pensais que « neuroscience » s'approchait de la compréhension de l'être humain, cela me paraissait avoir éventuellement un lien intéressant avec nous. Mais, si ce sont de nouveau des outils quantitatifs, j'ai peur de ne pas comprendre. Je ne pourrai donc pas donner un avis.

**M. DAB.**- Isabelle ?

**Mme PLAISANT.**- Il faudra savoir quel est le contenu de neuroscience clinique. Pour moi, l'évolution des neurosciences en matière de santé publique va apporter des connaissances en termes de lutte contre les addictions, de développement des maladies mentales, etc. Dans le domaine de la recherche actuellement, beaucoup de progrès sont apportés par les neurosciences.

**M. DAB.**- Y compris en toxicologie environnementale qui est un énorme chapitre.

**Mme PLAISANT.**- Tout à fait. Cela va très loin.

En ce qui concerne les sciences quantitatives, il conviendrait peut-être de trouver un autre terme. On n'est pas dans une université des sciences. Déjà, dans un master de santé publique, ne pas voir le mot « épidémiologie » me dérange un peu.

« Risques professionnels, méthode d'évaluation de risques », il est vrai que les méthodes d'évaluation des risques se sont développées dans un cadre épidémiologique dans un contexte d'exposition à des petites doses, etc., de grandes populations.

En « risques professionnels », il y a peut-être des méthodes communes, mais la population professionnelle est généralement cloisonnée alors qu'en santé publique, elle est ouverte.

Les titres doivent être modifiés, à mon avis.

**M. DAB.**- Avez-vous des éléments à nous donner sur « neuroscience », Philippe ?

**M. MARIN.**- Je n'ai pas d'éléments complémentaires. J'ai bien noté et j'en parlerai dans le groupe de travail.

**M. LEGROS.**- Quelques mots sur la criminologie.

Sur les trois intitulés précédents, on était chaque fois sur quelque chose qui articulait des politiques et des populations sous une forme ou une autre : « santé publique », « handicap », « jeunesse ». Avec « criminologie », on a l'air de glisser sur une discipline, sachant les débats actuels sur la discipline elle-même. Ce n'est pas d'une grande cohérence. Il faudrait aussi réinterroger ce que l'on y met. Est-on du côté d'une médecine légale qui date d'un certain nombre d'années ? Est-on sur l'analyse de la déviance et des politiques de déviance qui est complètement à l'autre bout ?

Il me semble que cela mériterait d'être retravaillé, que l'on en dise plus sur le contenu, et que l'on essaie d'établir une cohérence avec les autres axes qui sont plutôt « politiques » et « populations ». On peut sûrement retomber sur nos pieds, mais encore faut-il construire cela.

**Mme JABOT.**- Est-on obligé de rentrer par les deux découpages, par les disciplines ?

**M. MARIN.**- Non. « Sciences quantitatives » et « sciences sociales et gouvernance » ne sont qu'un artefact de présentation pour classer les 13 parcours en famille, mais cela n'a pas d'incidence, ce n'est même pas reconnu par le Ministère de l'enseignement supérieur.

Ce qui vaut, c'est la mention et la cohérence de chaque parcours au regard de la mention. De ce point de vue, vous avez formulé des observations et nous allons les retravailler dans le cadre du groupe de travail.

L'intermédiaire est plutôt un élément de présentation.

**Mme DUCOS.**- Aujourd'hui, c'est une information et le début des discussions. La maquette sera à déposer en septembre ? (*Acquiescement de M. Marin.*)

Comme le Conseil de formation arrive en fin de mandature et ne sachant pas si un nouveau sera formé d'ici-là, comment traite-t-on cela sur le plan institutionnel ?

**M. COAT.-** Le dépôt se fera en octobre. Le nouveau Conseil des formations pourra donc se prononcer sur la version finale à la rentrée prochaine en septembre.

**M. DAB.-** Dernière remarque : « Analyse et management des établissements de santé » est sûrement important, mais le situer sous la bannière des sciences sociales est un contre-message. Je pense que les deux mentions doivent être approfondies dans leurs intitulés.

Le principal est la très bonne base de coopération avec Rennes I. Il faudra ensuite trouver un habillage intelligent.

Merci pour ce point d'information.

### 3. Présentation de la nouvelle organisation de la Direction des études

---

**M. CHAMBAUD.-** Avant de passer la parole à Stéphanie, je précise qu'il s'agit d'un travail dont nous avons déjà parlé lors d'une séance du CF, mais peu de monde était présent et je pense qu'il est important d'y revenir.

L'évolution de la Direction des études a fait l'objet d'un chantier de plusieurs mois conduit par Stéphanie, que je remercie ici et qui va vous présenter de façon la plus précise possible les éléments d'évolution, sachant que des détails devront être investigués.

La première étape a été une sorte d'audit de consultation que nous avons demandé à Jean-Dominique Tortuyaux qui, à partir d'un certain nombre de constats dont celui de Françoise Schaetzel, a fait un certain nombre de propositions sur la manière dont pourrait évoluer la Direction des études. S'est ensuite mis en place ce travail qui a mobilisé beaucoup de monde au sein de l'École.

Stéphanie va vous présenter où nous en sommes aujourd'hui, sachant que ce point va également être présenté au Conseil d'administration.

**Mme GICQUEL-BUI.-** Je vais faire une présentation assez rapide sur la manière dont nous avons fonctionné et pour vous donner les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

J'ai piloté un groupe de travail à partir de novembre composé des différentes Directions fonctionnelles et des Départements de l'École. Il a fonctionné un peu comme un comité de pilotage en animant différents travaux de groupe.

Les attendus dans la lettre de mission sont :

- Détailler les missions stratégiques de la Direction des études. Celles-ci avaient été évoquées dans le rapport de Jean-Dominique Tortuyaux, l'idée était de les approfondir ;
- Étudier la portée de deux invariants, quel que soit le scénario choisi :
  - le transfert de certains actes de gestion administrative et logistique, aujourd'hui encore au sein de la Direction des études et des départements, vers la scolarité. C'est-à-dire clarifier de nouveau un certain nombre de choses mises en place en 2012 et qui demandaient à être clarifiées ;
  - l'opportunité pour les responsables de formations statutaires d'exercer des fonctions d'enseignant, de chercheur ou expert.
- Proposer une nouvelle organisation de la Direction des études basée sur la fonction stratégique en la dégageant de la gestion directe des formations.

Quelques éléments de contexte sur cette évolution :

Un diagnostic de Françoise Schaetzel confirmé par le rapport de Jean-Dominique Tortuyaux demandant un positionnement plus stratégique de la Direction des études, plus resserrée sur

son cœur de métier qui est la mission n°1 détaillée dans le rapport, c'est-à-dire « La politique et le pilotage de l'offre de formation ».

Une meilleure clarification des rôles entre les Départements et la Direction des études et une plus grande lisibilité de notre organigramme, qui est complexe, vis-à-vis de l'externe mais parfois aussi de l'interne.

Une organisation symétrique entre la Direction des études et la Direction de la recherche tant en terme de positionnement que d'effectifs.

#### Les 5 missions principales de la Direction des études.

##### 1. La définition et la responsabilité de la politique de formation.

C'est vraiment le cœur du sujet et la première mission de la Direction des études pour porter la cohérence et la lisibilité de la politique et de l'offre de formation pour tous les publics et pour tous types de formation (formation initiale, formation continue, diplômante, nationale, internationale).

##### 2. L'animation de la veille stratégique.

C'est une fonction un peu nouvelle ou qui n'apparaissait pas en tant que telle jusqu'à présent. L'idée est d'avoir une fonction pour recueillir et diffuser les informations utiles à la définition de la politique et de l'offre de formation, quel que soit le type de veille. Aujourd'hui, on en connaît beaucoup : veilles réglementaires, meilleure connaissance de l'évolution de l'enseignement supérieur, des différents dispositifs statutaires au sein de nos formations, veille professionnelle liée à l'évolution, l'analyse du marché, l'insertion de nos élèves, l'adéquation des publics à former, la veille concurrentielle et/ou partenariale..

##### 3. Le cadrage des relations avec les ministères, les partenaires académiques et les milieux professionnels.

Ce sont des fonctions assez classiques, stratégiques, déjà largement portées par la Direction des études.

Concernant les partenariats académiques, il y a un véritable changement. Jusqu'à présent, tout ce qui avait trait à des conventions de co-habilitation était porté en interne par le service de la DDFC. Or, comme on le voit avec la présentation de Philippe sur le master avec Rennes I, il est nécessaire que les partenariats académiques soient gérés par la Direction des études, y compris dans la concrétisation des conventions de co-habilitation par la suite.

##### 4. Le pilotage des projets pédagogiques et de formation et l'appui aux responsables de formation.

Cette mission s'exerce au sein des différentes instances dans l'animation de réflexions collectives sur des projets pédagogiques, dans des discussions plus administratives sur un certain nombre de documents harmonisés et communs à mettre en place (règlement intérieur, règlement de scolarité). Il s'agit de porter l'ensemble de ces projets transversaux.

##### 5. L'animation des instances de concertation et décision.

Il y a d'abord le Conseil des formations sur lequel il n'y a aucune modification à apporter puisqu'il est régi par le décret fondateur de l'École.

Vient ensuite le comité pédagogique d'établissement présidé par le DE. L'idée est qu'il réunisse l'ensemble des responsables de formation statutaire et diplômante, les correspondants formation, ou adjoints. Il s'agirait d'avoir des réunions plénières quatre fois par an et qu'elles soient un lieu de travail et de production collective sur les sujets thématiques.

Pour cela, nous avons envisagé des collèges plus thématiques selon que les sujets ont besoin d'être portés seulement avec les responsables de formation statutaire ou seulement avec les responsables de formation diplômante, donc des groupes de travail à géométrie variable

Puis nous avons des instances de pilotage au niveau de chaque formation, pilotée par le responsable de formation :

- un comité pédagogique avec le responsable de formation, les responsables d'UE et les représentants des élèves ou des étudiants ;
- un comité d'orientation de la formation qui réunit le responsable de formation, les représentants des milieux professionnels, des tutelles, des acteurs, et les représentants des élèves ou des étudiants.

De ces missions, découle une organisation cible (page 10) avec un directeur des études appuyé par un directeur adjoint, plutôt ciblé sur des fonctions de veille puisque c'est une fonction un peu nouvelle à l'École.

L'autre idée est d'avoir une véritable complémentarité entre le directeur des études et son adjoint, notamment en termes de profil, avec une personne ayant une bonne connaissance du milieu universitaire et une autre ayant une bonne connaissance des milieux professionnels formés à l'EHESP. Il s'agirait d'un véritable binôme car les deux valences sont importantes .

Une assistante sera particulièrement chargée du suivi des instances et de l'animation de ce nouveau comité pédagogique d'établissement.

Par ailleurs, il nous est apparu logique, particulièrement si cet adjoint chargé de la veille s'occupe aussi des liens avec les milieux professionnels, que la Direction des études s'occupe aussi de ce qui est relatif à l'insertion professionnelle et à l'animation du réseau des anciens élèves. Aujourd'hui, on identifie plutôt des missions. Il reste à voir le calibrage, si cela correspond à un poste ou non, sachant qu'aujourd'hui, une personne est dédiée à cela à l'École. Cela fait donc partie des chantiers à approfondir.

S'agissant de la partie technique, si nous souhaitons que SISCOLE soit une véritable aide au pilotage. C'est un outil permettant d'avoir une vision globale de l'offre de formation, il nous est apparu indispensable que l'administrateur fonctionnel soit positionné au sein de la Direction des études. Passée la phase de mise en place du logiciel, l'idée est que cette fonction glisse sur des fonctions de contrôleur de gestion opérationnel, de suivi et pilotage de l'activité. L'administrateur fonctionnel rendra compte au Directeur des études par différents tableaux de bord relatifs à l'activité.

De cet organigramme cible découle la proposition de rattachement des filières de formation statutaire actuellement positionnées à la Direction des études au sein des différents départements, à savoir :

- Les filières AAH, DS, DH, D3S et les formations d'adaptation à l'emploi (FAE) qui s'y rapportent au sein de l'institut du management (IDM),
- Les filières IASS, MEN, MISP et prépa-concours au sein du département SHS,
- Les filières IGS, IES, D3S et MIRT au sein du DSET,
- La filière PhISP au sein département MÉTIS.

Concernant les deux invariants, nous avons travaillé sur une clarification de la répartition des activités et sur la réaffirmation du rôle de chacun entre la scolarité et les fonctions pédagogiques, qui demandent à être un peu approfondies.

Sur les missions du responsable de formation, nous sommes arrivés à une définition et un tronc commun de ses différentes missions, avec des spécificités propres à chaque type de formation.

Quant au fait que les responsables de formation exercent des fonctions d'enseignant, de chercheur ou d'expert, c'est très largement le cas, peut-être plus sur des fonctions de coordination que sur du face à face direct. En appliquant le protocole de gestion des enseignants, qui vous avait été présenté, on se rend compte que les responsables de formation ont déjà très largement une charge d'enseignement. Demain, leur positionnement au sein des départements sera un facteur facilitant pour qu'ils développent ces activités de formation

Comme l'a indiqué M. Chambaud, nous sommes loin, malgré cette définition d'un organigramme cible, d'avoir achevé la totalité des travaux. Un certain nombre de sujets doivent être travaillés plus précisément avec les personnes concernées :

- le CAFDES dont il faut travailler le positionnement, le rattachement aux départements et l'activité,
- les formations d'adaptation à l'emploi,
- l'insertion professionnelle.

Nous allons passer à la traduction de ces activités en volume d'emplois et en fiches de poste au sein des départements et à la scolarité, en tenant compte des autres évolutions portées au sein de l'École.

Une réflexion porte également sur la localisation géographique. Comme l'ensemble des formations statutaires sont regroupées en un même lieu géographique -ce qui a été relevé comme un réel atout et avantage pour les filières statutaires-, il s'agit de voir si un déménagement est nécessaire dans les départements.

Enfin, il ne faut pas oublier l'accompagnement individuel des agents concernés par cette réorganisation.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'évolution de l'organisation de la Direction des études.

**M. DAB.-** Merci. Je vous propose de procéder à un premier tour de questions qui n'appelleront pas de réponse immédiate et auxquelles Laurent et Philippe répondront ensuite, puis à un deuxième tour pour bien discuter de l'ensemble des sujets.

**Mme PLAISANT.-** Concernant la problématique des échanges entre les responsables de formation statutaire et les filières académiques, vous avez parlé de plusieurs instances placées auprès du Directeur des études. Comment empêcher le cloisonnement des formations statutaires qui sont dispersées dans différents départements ?

**M. DAB.-** En précisant l'articulation entre les deux ?

**Mme PLAISANT.-** Voilà. Actuellement, certains cours dispensés dans les formations statutaires dépendent d'un département et d'autres d'un autre. Par exemple, sur « santé environnement », même si c'est un cas particulier, 85 % des enseignements sont faits par le DSET et 15 % proviennent d'enseignants d'autres départements de l'École.

Qui va finalement décider de la disponibilité des enseignants d'un département auquel le responsable de filière ne sera pas rattaché ? Quelle sera la contribution des différents enseignants d'autres départements ?

**M. DAB.-** C'est la question du fonctionnement matriciel et comment il va être mis en avant.

**Mme PLAISANT.-** Oui.

Ensuite, l'organigramme montre un directeur, un directeur adjoint et une assistante, et deux autres personnes travaillant dans cette Direction. Je suis un peu surprise de ce type d'organigramme.

**M. DAB.**- Olivier ?

**M. GRIMAUD.**- Je voulais aborder la question spécifique du rattachement des filières aux départements.

Je suis responsable du département MÉTIS (Méthodes quantitatives en santé publique) connu autrefois sous le nom de « Épidémiologie et Bio-statistiques ». Nous souhaitons non seulement contenir ces deux sciences fondamentales en santé publique, mais aussi peut-être d'autres qui ont vocation à s'intéresser à l'analyse des données quantitatives.

J'en ai parlé avec Stéphanie et cela a été évoqué dans d'autres forums ; on sent que le rattachement des filières aux départements est un aspect qui n'a peut-être pas bénéficié d'autant de temps de réflexion et d'argumentation.

Mon impression est que certaines forces naturelles ont joué pour que certaines filières aillent dans des départements tels que l'IDM ou le DSET. Ces forces trouvent sans doute leurs racines dans l'ENSP, mais elles sont aussi gravitationnelles, sachant que des départements sont importants de par leurs enseignants dont certains pilotent les formations concernées, ce qui va naturellement attirer les responsables de filière car ils vont y trouver toutes les personnes avec qui travailler.

J'aurais aimé que le débat s'ouvre ici pour savoir quelles sont les implications. Pouvons-nous avoir un argumentaire plus explicite et tourné vers l'avenir, prenant en compte l'équilibre des départements à cinq ou dix ans ?

Le département MÉTIS a été créé au moment de la naissance de l'EHESP et n'a donc pas un ancrage très puissant, très formalisé et certainement pas historique avec des filières. Pour être très clair ; c'est une bonne nouvelle qu'une filière comme celle des pharmaciens inspecteurs soit hébergée par le département. Cela ne peut qu'enrichir notre acculturation aux questions de formation, recherche, expertise, dont tous les départements ont besoin.

Ma question est de savoir si cela ne concerne que cette filière, s'il y en aura d'autres. Y a-t-il une autre logique plus explicite, nous projetant vers l'avenir et un organigramme de l'École, à moyen ou long terme, qui permettrait d'interroger cette répartition ?

**Mme LANRIVAIN.**- Je partage ce point de vue sur le besoin d'explicitation de ces choix et d'approfondissement. D'autant que l'absence de responsables de filières MISP et PhISP ne facilite pas la prise en compte d'un certain nombre d'éléments, de spécificités et de connaissances de ces métiers.

Je suis un peu perplexe de voir les PhISP seuls dans un domaine alors que l'on reproche toujours historiquement aux pharmaciens inspecteurs d'être trop isolés et de ne pas s'intégrer aux autres. On leur demande aussi de travailler davantage, ce qui est le cas dans les ARS, avec les médecins inspecteurs, les inspecteurs au développement des politiques. Je suis donc un peu étonnée.

Je n'ai pas de point de vue tranché sur le débat, mais cela m'interpelle.

**Mme RAYSSIGUIER.**- Il n'y a sans doute pas d'organisation idéale, et sans remettre en cause les objectifs affichés de la réorganisation de la Direction des études qui est de mieux structurer la politique de formation et de recherche de l'École autour des cinq thématiques stratégiques du COP, je voudrais rappeler que le rapport Tortuyaux avait noté deux écueils par rapport au scénario 1 qui a été privilégié.

Le premier écueil serait de créer au sein de l'École des départements de taille très différente. Or, c'est ce qui nous est proposé, avec le risque que cela peut comporter. Il ne s'agit pas seulement d'une question de taille en termes d'effectifs. Je pense que la taille d'un département est aussi symbolique.

Cela va à l'encontre de l'idée que je me fais de la santé publique, de la formation à des métiers qui supposent la mobilisation de compétences multiples, et parce que l'on a toujours dit que les formations « métiers » traversaient les frontières des départements.

À mon avis, ce n'est pas neutre de traduire en organisation des choses qui séparent, qu'on le veuille ou non, et qui, de surcroît, donnent la part belle à l'Institut du management. Cela interroge les critères de rattachement de toutes les filières d'établissement à un département, notamment l'IDM, et je partage d'ailleurs ce qui a été dit.

Deuxièmement, si l'on se penche sur les compositions et les missions des différents comités. Si l'objectif recherché, pour reprendre les termes du rapport Tortuyaux, est de créer des lieux où les équipes pédagogiques peuvent travailler ensemble afin de faciliter les transferts de connaissances de la recherche et de la formation via l'offre de formations, je m'interroge sur ces nouveaux lieux que l'on va créer. Rien ne dit que le comité pédagogique de formation sera ce nouveau lieu où l'on va créer cet espace d'échange et de co-construction.

Certes, les enseignants-chercheurs y seront représentés, mais j'attire votre attention sur le fait que les enseignements relèvent plutôt de la responsabilité de chercheurs d'origine professionnelle et non de chercheurs au sens académique du terme. Par rapport à cela, ma question est toujours la même, à savoir : comment crée-t-on ces fameuses relations fécondes entre la formation et la recherche ?

**Mme DUCOS.**- Je m'exprime au titre du collègue des personnels administratifs techniques et autres où je suis élue.

Je pense que ce dossier soulève deux questions.

La première est de savoir comment la proposition, telle qu'elle est faite, va permettre à la future DE d'assumer les missions qui lui sont attribuées ou proposées ? Je pense que ce sujet nous intéresse tous.

La deuxième concerne la répartition des filières dans les départements et toute l'organisation qui l'accompagne : assistantes, responsables de filière, etc.

Ces deux sujets sont liés, mais il n'y a pas de cause à effet direct à mon sens. Comme pour l'organisation actuelle, à mon avis et à celui de mes collègues, cela n'empêche pas la DE d'assumer un rôle plus stratégique étant donné que les filières fonctionnent de manière relativement rodée, autonome, professionnelle.

Ma préoccupation est de savoir si l'organigramme proposé et les moyens dédiés à cette future DE stratégique vont lui permettre d'assumer ce rôle stratégique qui est assez détaillé et important dans son volume. Je ne suis pas convaincue que les moyens soient suffisants pour assumer tout cela. Il y aura donc une adéquation évidente à avoir.

Par ailleurs, par rapport à la décentralisation des filières vers les départements, les collègues assistantes, et d'autres, souhaitent que le dossier avance car cela fait très longtemps que c'est en suspens et en discussion.

Il n'y a donc pas d'opposition de principe, mais beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes sur la mise en place, sur la répartition entre les départements, le service scolarité, la future cellule d'achats. Une clarification et un accompagnement sur ces questions, notamment individuel, seraient donc nécessaires. En effet, le rattachement administratif hiérarchique est une chose,

mais la proximité géographique en est une autre. Une collaboration est en place depuis des années. Il faut donc étudier de près quels peuvent être les lieux physiques, même géographiques, de rencontres ou de proximité.

Je ne souhaite pas me prononcer sur la proposition précise de la répartition des filières dans les départements, car ce n'est pas un sujet d'inquiétude précis, hormis des préférences personnelles, mais ce n'est pas le lieu.

**M. DAB.**- Je vais terminer ce premier tour.

Tout le monde sait que la santé publique est un objet très hybride. Dans toutes les écoles de santé publique, cette question organisationnelle est un casse-tête ; pas une seule n'a adopté la même organisation. Cela montre bien qu'il y a des opportunités, des contraintes.

Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue deux choses.

Tout d'abord, dans un environnement qui évolue à toute vitesse, la survie de l'École dépend de l'affichage de la fonction stratégique.

Ensuite, les structures ne résolvent pas grand-chose. Seules comptent les procédures. Il faut donc surtout interroger cela.

Voilà pour la remarque générale.

Deux points de détail.

Dans la préparation de votre COP, il y avait l'idée de généraliser le dispositif référentiel de compétences « métiers ». L'actualisation de ces référentiels est-elle une des missions ou une des sous-missions de la DE ?

Si l'on regarde de façon plus bureaucratique puisque vous allez passer à SISCOLE, est-ce la DE ou le secrétaire général qui vérifie que le service des enseignants statutaires est complet ? Jusqu'à quel point la DE a un rôle managérial ou juste un rôle pédagogique ?

**M. CHAMBAUD.**- Je vais essayer de répondre autant que faire se peut aux questions et Stéphanie ou Philippe compléteront.

Comme cela a été rappelé par l'un d'entre vous, la réflexion est en cours depuis plusieurs mois et en raison de l'incertitude et l'inquiétude d'un certain nombre d'agents, il est important de montrer vers où nous souhaitons aller.

S'agissant du cloisonnement, il est de fait à l'École. Il n'y a pas de baguette magique, mais, que ce soit entre les filières professionnelles elles-mêmes ou entre les filières professionnelles et les filières académiques, il faut trouver des lieux où cette connexion est possible. Or, pour reprendre ce qu'a dit William, aucune organisation ne garantit cela. En revanche, on peut trouver dans l'organisation des éléments qui facilitent, et surtout des procédures et des dispositifs. L'objectif est de favoriser au maximum un décroisement des différentes filières, tout en respectant un certain nombre de spécificités.

Le deuxième point important est la coordination. Les filières professionnelles demandent une coordination, une sorte de transaction entre le responsable de la filière et les différents départements. C'est très variable, mais pas un seul département ou une seule filière ne fonctionne en autarcie, sauf pour certaines formations académiques très précises. On a pris tout à l'heure l'exemple du master de santé publique de Rennes. Celui-ci ne fonctionne pas sur un seul département ; heureusement.

Cela pour dire que la problématique de la coordination ne touche pas uniquement les filières professionnelles. Elle concerne l'ensemble de l'École. Dans ce contexte, nous souhaitons

remettre dans le droit commun le fait que le responsable d'une formation, professionnelle ou académique, a à transiger avec les différents départements.

C'est vraiment notre optique, avec derrière des dispositifs permettant aux gens de se parler.

Ainsi, le comité pédagogique s'appelle maintenant comité pédagogique d'établissement. Pourquoi ? Car nous souhaitons que ce comité fonctionne à plein et que la Direction des études y ait une véritable légitimité, avec des gens qui auront envie d'y aller pour discuter de sujets importants plutôt que de s'y sentir obligés.

Le constat des dernières années -qui n'est dû ni au Directeur des études ni à une personne en particulier- est que l'on n'a pas réussi à mettre en place quelque chose dans lequel la fonction d'articulation, d'animation, de coordination soit suffisante. Nous souhaitons que ce comité ait un rôle général et qui permette aussi des sous-sections.

Par exemple, nous souhaitons que les responsables de filière professionnelle se voient. Dans l'histoire de cette école, même si elles étaient proches géographiquement, les filières professionnelles se sont très peu rencontrées. L'idée est donc qu'elles puissent davantage échanger entre elles, mais pas uniquement, il ne faut pas que cela devienne une sorte de château fort.

Tout cela nécessite d'avoir des processus qui ouvrent. Je ne sais pas si nous allons réussir, mais si nous n'essayons pas, nous ne le saurons pas.

Le troisième point concerne le rôle stratégique de l'École. Cinq personnes, ce n'est pas beaucoup. Je préférerais en avoir plus, mais il faudrait pour cela ouvrir le plafond d'emploi.

Nous partons avec l'idée, comme pour la Direction de la recherche, d'avoir à terme 7 ou 8 personnes. Mais cela restera un nombre réduit. L'idée est en effet d'évacuer les aspects de gestion (SISCOLE) qui se feront ailleurs. C'est probablement un effectif insuffisant, mais le chantier sur la performance et l'optimisation de l'organisation vise à dégager des marges de manœuvre pouvant conforter les orientations stratégiques, mais pas en termes de gestion.

Sur les départements de tailles différentes, la chose n'est pas nouvelle, mais je modulerais ce que vous dites car la projection et les évolutions pressenties ne donnent pas la « part belle » à l'Institut du management et renforcent au contraire les deux gros départements, y compris SHS, et un peu le DSET par l'aspect très spécifique d'environnement et santé. Pour le département MÉTIS, c'est moins évident.

Là aussi, il n'y a pas de formule miracle. La seule dont j'ai entendu parler dans une école de santé publique à l'étranger est celle d'un seul département. C'est le seul moyen de faire les articulations les plus importantes possible. Cela dit, ce n'est pas la solution qu'ils ont choisie.

Il y aura probablement des évolutions, mais je ne sais pas de quelle nature elles seront.

Je peux seulement dire que, dans la logique du rattachement des filières -d'ailleurs proposée par Jean-Dominique Tortuyaux excepté qu'il ne mettait personne à MÉTIS-, un certain nombre d'éléments paraissent logiques en interne et en externe.

Ainsi, il ne paraît pas illogique que les filières axées sur le management à titre principal soient à l'Institut du management. De même si l'on prend les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales qui sont dans les ARS et dans les Directions de cohésion sociale, ou les médecins de l'Éducation nationale pour lesquels une part importante est faite sur l'aspect « promotion de la santé » et « éducation pour la santé et prévention ». Pour les médecins inspecteurs, cela pourrait être plus discuté. Je suis d'accord. C'est vrai que nous avons cette logique.

J'aurais tendance à mettre entre parenthèses « médecins inspecteurs de santé publique » car, au vu des discussions nationales, je ne suis pas certain que l'on puisse rester avec cette

modalité qui fait qu'aucun médecin inspecteur n'arrive dans la formation. Même si le Ministère souhaite en 2016-2017 une formation à titre transitoire, le plus important pour moi est de savoir ce que nous allons faire à partir de 2017.

En l'occurrence, nous avons des propositions particulières à l'École pour organiser une filière de médecins de santé publique réelle avec, en tout cas pour les internes DES, une quatrième année de formation spécialisée pour les médecins de santé publique qui se dirigent vers des organismes de puissance publique. Il ne serait pas impossible qu'ils aillent d'ailleurs à MÉTIS. Ce serait une optique beaucoup plus forte que celle qui existe actuellement.

Pour les pharmaciens inspecteurs, la procédure de recrutement d'un enseignant pharmacien a commencé. Il était plutôt logique de le faire dans un premier temps.

Ce que je veux dire de manière générale, c'est qu'il faut bien rattacher les filières, mais que ce n'est pas écrit dans le marbre. Je ne prends pas parti sur le sujet, mais certains syndicats souhaitent que DH et D3S soient fusionnés et d'autres non. Je ne sais pas si ce sera retenu ou pas in fine. S'ils étaient fusionnés, cela emporterait un certain nombre d'éléments par rapport à la formation. Si ce n'était pas le cas, cela pourrait devenir des formations différentes. Il ne faut donc pas prendre cela comme un élément figé.

Les étapes suivantes sont assez claires pour nous. La même chose va être présentée au Conseil d'administration avec une délibération sur le fait de continuer sur cet axe. Le travail n'est pas terminé, il s'agit ensuite d'entrer dans le détail des fonctions spécifiques, comme les assistantes qui sont un élément majeur pour nous, mais aussi la manière dont les dispositifs vont se mettre en place, notamment le Comité pédagogique d'établissement et tout ce qui va autour, et la manière dont nous allons travailler l'impact sur les départements et sur la scolarité.

Nous ferions tout cela -sous réserve des avis- jusqu'à l'été pour avoir un dispositif qui se déploie à partir de septembre.

**Mme GICQUEL-BUI.**- Une précision par rapport à votre interrogation, Monsieur Dab, sur les heures d'enseignement.

Aujourd'hui, les directeurs de département, dans le cadre du plan de charge annuel, ont à s'assurer que les heures sont bien effectuées par les enseignants et à élaborer en amont le plan de charge, avec d'éventuels aménagements pour des investissements plus importants, à certains moments, sur des activités de recherche ou d'expertise, etc.

Ce que je n'ai pas du tout évoqué lors de ma présentation, mais qui est mentionné dans le document, concerne la contractualisation entre les directeurs de département et le directeur des études, particulièrement sur ces heures, mais aussi sur les profils de recrutement, etc. Des temps d'échanges vont donc être institués annuellement pour envisager ces différentes choses, car réorienter l'offre de formation ne peut se faire sans les départements et les enseignants qui y contribuent.

**M. DAB.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Quel est l'objet du vote ?

**Mme GICQUEL-BUI.**- Il est demandé de délibérer sur trois éléments : la définition des missions stratégiques de la Direction des études, l'organigramme cible et le principe de rattachement des filières statutaires aux départements d'enseignement et de recherche.

☒ Vote à main levée : 8 POUR, 8 ABSTENTIONS

Le Conseil des formations approuve la nouvelle organisation de la DE.

**M. DAB.-** J'entends qu'il n'y a pas d'oppositions à cette évolution, mais on entend un certain nombre d'incertitudes, donc d'inquiétudes, et de points qui méritent d'être précisés. Dans ma compréhension, l'abstention exprime cette attente, mais je pense que les discussions ne sont pas terminées. L'étape du Conseil d'administration devrait permettre de lever un certain nombre de questions et d'induire des réponses.

Du point de vue du Conseil des formations, je pense que vous avez la possibilité d'avancer dans cette direction qui est une évolution institutionnelle tout à fait raisonnable et dont l'École devrait tirer bien des bénéfices.

**M. CHAMBAUD.-** Un commentaire pour dire que votre vote est important et que j'entends aussi les abstentions. C'est à nous d'être très vigilants par rapport à cette nouvelle organisation. Je voudrais être clair. Cette évolution est loin d'être neutre pour l'École. C'est une évolution importante. Nous avons le droit aux adaptations, mais pas à l'erreur.

C'est important car les abstentions proviennent en grande partie des personnes qui représentent le milieu professionnel. Je souhaite vraiment que l'on poursuive sur cette voie, c'est-à-dire avoir le plus de liens possible entre les milieux professionnels et les milieux académiques, tout en respectant les aspects spécifiques de la formation des milieux professionnels dans notre École. Je sais que vous y êtes attentifs, mais je peux vous dire que la Direction de l'École l'est aussi.

**M. DAB.-** Je n'ai pas voulu vous le dire, parce que je ne voulais pas influencer votre prise de position par des considérations qui ne vous concernent pas, mais le hasard fait que l'administrateur général du CNAM m'a demandé d'y configurer une Direction des études. Je suis donc en train de mener un certain nombre de consultations, et notre liste de missions est très proche de celle que vous voulez donner à la Direction des études.

Il s'avère que le CNAM a un peu les mêmes problématiques que vous. Nous avons à croiser des disciplines académiques et des métiers dans un ensemble de domaines, dont celui de la santé. Ce déficit de réflexion stratégique, cette difficulté d'animer des projets pédagogiques qui vont piocher dans les 16 départements du CNAM (qui est une grosse maison : 100 000 étudiants, 16 départements) nous ont conduits également à faire ce choix à peu près dans les mêmes délais. Je suivrai donc avec attention vos évolutions et je pourrai vous faire savoir les dispositions que la discussion au sein du CNAM amènera.

Le Conseil d'administration du CNAM va se tenir en juin. Quand se tiendra le vôtre ?

**M. CHAMBAUD.-** En février et il y en aura probablement un autre cet été.

**M. DAB.-** Merci beaucoup. C'est une étape et une incitation forte à avancer et, comme le disait Laurent, à être vigilant.

#### **4. Présentation d'un point d'étape de mise en œuvre du COP 14-18**

---

**M. CHAMBAUD.-** Il est très important pour nous de faire ce point, car nous nous étions engagés à le faire au bout d'un an, depuis la signature du contrat ; un an et demi depuis le démarrage des actions.

Il nous paraissait important, tant en interne que pour l'ensemble de nos instances et nos tutelles, de dire le chemin réalisé. Je n'irai pas beaucoup plus loin au risque d'entrer trop dans le détail, mais nous sommes tout à fait demandeurs de réactions, de commentaires, de votre part.

Pour moi, l'élément positif est que cette feuille de route montre que certaines actions se font plus ou moins vite, sont plus ou moins complexes à faire, à organiser. Globalement, le contrat d'objectifs et de performance nous donne cette feuille de route dont on a besoin pour voir le chemin parcouru.

En un an, nous avons bien avancé sur un certain nombre de points, ce qui est plutôt encourageant. Malgré tout, du chemin reste à parcourir et des difficultés sont encore devant nous avec un certain nombre de gros dossiers.

Notre idée est de prendre chaque fois un temps pour dire où nous en sommes et recueillir vos réactions, savoir si c'est satisfaisant, si des évolutions sont à donner, connaître les points de vigilance sur des sujets majeurs.

Je ne vais pas plus loin ; le dernier point de l'ordre du jour est important et il faut que vous ayez du temps par rapport à ce bilan.

**M. DAB.-** Avez-vous des commentaires sur le suivi du COP ? (*Il n'y en a pas.*)

Mon commentaire est qu'il est très bien de le faire. On voit tellement de documents de politique être une fin en soi, alors que c'est là que le travail commence. Il faut retenir que le travail a commencé pour vous et que nous vous encourageons à continuer le dispositif de suivi.

## 5. Bilan de la mandature du conseil des formations 2011-2016

---

**M. DAB.-** Nous avons échangé avec Michel Legros et Philippe Marin pour vous proposer un bilan factuel et nous allons essayer de prendre un peu de recul.

Mais avant d'entrer dans cette discussion je voudrais saluer l'action de Philippe à la DE et l'état d'esprit avec lequel nous avons collaboré dans le cadre de ce CF. J'associe à ces remerciements Aurélie Rivière qui a toujours impeccablement préparé nos séances en tenant compte de mes contraintes, ce qui n'a pas toujours été simple !

Quantitativement, notre bilan est important puisque nous avons rendu 55 avis.

L'idée était, mais vous n'avez pas eu le temps de l'instruire, Philippe, de distinguer les avis qui ont conduit à modifier les projets d'origine. On pourra éventuellement compléter cela. Des avis ont été rendus en accord total sur les projets, d'autres étaient plus conditionnels, dont je pense qu'il a été tenu compte la plupart du temps. C'est peut-être un gros travail. Voyez si vous pouvez le mettre dans le rapport final.

De façon plus qualitative, nous avons essayé de lister les grands sujets pédagogiques sur lesquels nous sommes intervenus, évidemment, les interfaces auxquelles nous avons veillé, la contribution au COP qui a donné lieu à un séminaire spécifique.

Nous n'avons pas eu énormément de temps, mais je pense que les trois rédacteurs ont partagé cette vision générale.

Il y a des points de satisfaction et des points d'amélioration, mais je pense qu'il est surtout intéressant de discuter, pour le futur Conseil des formations, de notre testament.

Nous signalons que notre vision de la prospective « métier » est vraisemblablement insuffisante, ce qui nous ramène au point précédent, à savoir que si la DE investit plus la veille prospective et stratégique, cela déteindra évidemment sur le Conseil scientifique.

En relisant ce bilan tout à l'heure, je me suis dit qu'il y avait peut-être eu une erreur de paragraphe. On a en effet mis l'articulation avec le Conseil scientifique dans les points forts, mais je pense que c'est un point d'amélioration. En relisant cela, je me suis dit qu'il y avait peut-être un mauvais message.

Nous avons eu des échanges et des discussions très intéressantes, avec quelques séances communes. Plus l'École va développer sa mission « recherche », plus la question de l'articulation « recherche scientifique pédagogique » se posera. L'articulation entre les deux instances est donc un point, je pense, à renforcer.

On peut le mettre d'une certaine façon des deux côtés : comme point auquel on a veillé et comme point d'amélioration.

Sur la poursuite des réflexions sur les filières, on a :

- Maintenir et renforcer le rapprochement avec les champs de la recherche et de l'expertise par les réunions communes avec le Conseil scientifique ;
- Favoriser la réflexion sur un plan stratégique et son articulation avec les projets opérationnels en matière de formation ;
- Travailler sur les éléments d'environnement relatifs aux futurs métiers auxquels l'EHESP doit former, et systématiser les référentiels de compétences métiers.

Sur les nouveaux métiers de la santé publique, je pense qu'on est globalement un peu en déficit de réflexion. Ce message ne concerne pas spécifiquement l'École.

L'explosion des outils digitaux ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur les métiers.

Par exemple, en promotion de la santé, ce qui est en train de se passer est absolument... Je ne veux pas utiliser le mot « révolutionnaire ». Les applications d'éducation pour la santé accessibles sur les appareils que nous avons tous, notamment dans des domaines assez bien fondés scientifiquement comme les comportements alimentaires et autres, ne peuvent pas ne pas avoir de conséquences très importantes sur les professions de santé publique. Je ne sais pas si la société française en santé publique réfléchit à cela en ce moment.

**M. ALLA.**- Non.

**M. DAB.**- Voilà. Donc, ouvrons une discussion sur les points forts, sur les difficultés rencontrées et, surtout, sur les recommandations pour la future instance.

Avez-vous des propositions à nous faire pour que nous puissions sortir un document finalisé ? nous nous donnerions un mois pour le faire.

**Mme DUCOS.**- Nous avons rencontré les élus et, récemment les Directeurs, entre autres le Directeur des études. Je suis surprise, monsieur Dab, que vous ne mentionniez pas le fait que si nous faisons exception aujourd'hui car nous sommes nombreux, de façon générale, nous ne sommes que la moitié, élus ou désignés, à siéger dans ce Conseil. Je trouve que cela interroge beaucoup aussi bien en interne qu'en externe.

**M. DAB.**- C'est un très bon point.

**Mme DUCOS.**- On a très souvent, quasiment à chaque Conseil, remis sur le tapis le manque de suppléants. Nous savons quelles en sont les raisons, mais cela n'arrange pas les choses. Il y a donc un côté très formel à cette présence réduite, mais il faut tout de même se poser des questions.

Est-ce dû à des conflits d'agenda, à des programmations pas suffisamment intéressantes ? Est-ce que la prospective du plan de travail sur l'année n'est pas suffisamment importante dans l'arbitrage individuel pour que ce rendez-vous soit en haut de la pile des choses à respecter, et non mis en dixième place par rapport à d'autres obligations professionnelles, que ce soit à Rennes ou à Paris. Je n'ai pas pointé, mais je ne crois pas qu'il y ait une incidence géographique très forte.

Je pense qu'il y a un réel souci par rapport à cela. Si nous souhaitons être stratégiques, porter un avis à l'École, etc., cela m'interroge, cela nous interroge en interne, cela nous interroge pour la future mandature. Je pense qu'il y a vraiment un sujet qu'il faudra traiter et que le prochain Conseil de formation traite et anticipe différemment.

Les échanges qui ont eu lieu étaient intéressants, mais je pense –et je m’exprime là à titre personnel- que le Conseil a été sous-utilisé intellectuellement. Nous aurions pu participer davantage à des chantiers, réunis avec toutes nos expériences complémentaires autour d'une table. Je pense que nous n'avons pas été utilisés jusqu'à la limite de ce qu'il était possible de faire par rapport aux discussions. Il y a certainement à réfléchir sur la manière dont cela pourrait être amélioré dans le futur.

**M. DAB.-** Il faut garder ce point, le souligner, mais, en même temps, le bilan n'est pas si alarmant que cela lorsqu'on regarde le tableau en page 3. Il n'est pas déshonorant.

On voit un phénomène d'épuisement qui est absolument classique dans toutes ces instances. Je ne sais pas comment on pourrait faire pour l'éviter, mais il existe. Cela n'empêche pas de se poser la question de sa limitation.

Je voudrais souligner qu'il s'est aussi passé des choses en dehors des séances, notamment du travail écrit, des échanges. Mais, peut-être nos successeurs auront-ils une réflexion à mener et seront-ils capables de mieux utiliser les outils qui permettent d'être très agiles en travail à distance, par exemple avec Skype ou en visioconférence pour les personnalités extérieures qui viennent parfois de loin.

Une réflexion sur le fonctionnement et l'utilisation des outils numériques pourrait peut-être faciliter les choses.

Michel ?

**M. LEGROS.-** Une remarque, car j'ai été aussi interrogé sur cette question de présence.

Il me semble que l'on vient dans une instance lorsque l'enjeu est fort. Il y a probablement deux évolutions auxquelles le prochain Conseil doit être attentif.

Le deuxième tableau est intéressant : 58 informations et 55 avis. Je pense que nous avons engagé trop de présentations d'information et pas assez d'avis. Il faut donc probablement que les informations soient gérées de façon plus rapide avec des notes, avec des documents, via Internet. En gros ; qu'un flux d'informations arrive et que le temps de travail ici soit un enjeu plus fort et qu'il génère davantage d'avis.

Je me réjouis, d'une certaine manière, du débat que nous avons eu sur la DE. Outre le travail que cela a procuré à Stéphanie, entre la discussion entamée il y a quatre mois et le point d'aujourd'hui, même s'il reste encore 50 choses à faire, les choses ont avancé. Je me dis que nous avons pris des avis que nous devons prendre, parce que nous ne pouvions pas faire autrement.

Je pense que les enjeux doivent être forts à chaque fois ; dans ce cas, on viendra car on saura l'importance de la décision à prendre.

Je pense que c'est une question de positionnement du travail à faire.

**Mme RAYSSIGUIER.-** Je voudrais compléter ce qu'a dit Régine.

Les élus des différentes instances ont travaillé à un bilan qui a été présenté aux représentants de la Direction. Ce qui me frappe, c'est que cela rejoint le bilan qui a été fait sur de nombreux points, notamment positifs.

Nous avons dit l'intérêt et l'importance d'avoir travaillé dans un contexte d'échanges ouverts, un espace de travail, une méthode très appréciable, en ayant notamment désigné deux vice-présidents sur lesquels nous avons pu compter.

Par ailleurs, nous avons souligné qu'il était très intéressant de conserver l'instruction des dossiers en amont, ce qui nous a permis de travailler le fond. Il faut le redire car ce sont des choses à conserver et nous voulions vous en remercier.

Je voudrais revenir sur les séminaires communs entre le Conseil scientifique et le Conseil des formations qui nous paraissent à la fois un point fort et un point faible.

Cela a été très riche, très intéressant, mais il ressort de notre bilan « *notre difficulté à percevoir la traduction concrète des réflexions et des travaux en commun avec le Conseil scientifique et les séminaires communs* ». En fait, nous avons l'impression d'être restés au milieu du gué. Cela pourrait se traduire par des travaux communs et des chantiers communs qui pourraient être soumis pour avis dans les deux commissions. Ce serait aussi sans doute la traduction de politiques de formation et de la recherche qui pourraient converger sur certains points.

Je ne sais pas si l'on peut dire que c'est un point faible, car ce n'est pas le Conseil des formations qui définit tout seul la politique de formation. Il émet un avis. Néanmoins, nous avons noté qu'au bout du compte, nous avons du mal à percevoir la vision globale de l'ensemble de l'offre de formations de l'École, et la manière dont elle évoluait au vu des objectifs du COP, tout simplement parce que nous sommes sollicités au coup par coup pour émettre des avis sur des diplômes d'établissement, sur des nouveaux masters. On peut émettre des avis les uns après les autres, mais on a du mal à percevoir la manière dont cette saisine s'inscrit dans une politique de formation qui cherche à être mieux structurée et mieux mutualisée.

**M. DAB.-** Malgré le COP ?

**Mme RAYSSIGUIER.-** Malgré le COP. En fait, nous sommes sollicités pour la création de nouvelles formations ou, comme tout à l'heure, pour la création d'une nouvelle spécialité, etc., au coup par coup. Si bien que nous devons nous prononcer de façon séparée sur l'opportunité de telle ou telle nouvelle formation ou de tel ou tel diplôme, mais cela ne nous permet pas de percevoir comment cela s'inscrit dans une politique plus globale de formation.

**Mme LANRIVAIN.-** Je vais rebondir sur ce qu'a dit Régine Ducos au sujet des problèmes de suppléance, car c'est un enjeu en termes de richesse des débats. À ce titre, je voudrais vous remercier, monsieur le président, d'avoir accepté que nous puissions nous faire représenter même de façon informelle. Cela n'a certes pas résolu le problème de fond, mais cela a permis d'être plus présent. L'idéal serait d'avoir des suppléants, à défaut, de garder la possibilité de se faire représenter.

**M. DAB.-** On va le rappeler dans le rapport.

**Mme LANRIVAIN.-** Je partage par ailleurs le point de vue d'Yvette Rayssiguier sur la difficulté de percevoir la politique de formation. Chaque maquette qui nous est présentée est en général bien faite, donc nous n'avons pas de raison de ne pas avoir un avis favorable. Mais cela ne nous permet pas de voir si des champs ne sont pas couverts et qui pourraient être prioritaires par rapport à des champs qui pourraient être redondants. On peut en effet avoir des offres intéressantes séparément, mais qui peuvent se croiser ou être redondantes. Par conséquent, il serait intéressant que nous puissions avoir cette vision globale.

**M. DAB.-** Vous soulevez deux points de fond importants.

Concernant l'articulation avec le Conseil scientifique, l'idée d'avoir une saisine conjointe des deux instances et qu'elles trouvent une manière de la travailler -qui pourrait être dans un premier temps : le Conseil scientifique et le Conseil des formations chacun, puis dans un second de faire converger les points de vue- est un modèle possible. Si l'on veut faciliter l'interaction entre le Conseil scientifique et le Conseil des formations, il faut que les saisines forcent, sinon

les scientifiques « scientifisent » et les pédagogues « pédagogisent ». C'est dans la nature humaine. Il faut donc une incitation externe à le faire.

Autre point à mettre en filigrane puisque vous allez vers une Direction des études à fonction plus politique et stratégique ; pour répondre à votre besoin de cohérence globale, pourquoi ne pas recommander, à une date à phaser intelligemment par rapport au calendrier de travail, une sorte de déclaration de politique générale ou de suivi de politique pédagogique. Cela permettrait au Conseil de formations de garder des repères et d'éviter ce sentiment qu'on lui demande des avis ponctuels que l'on a parfois du mal à relier les uns aux autres ? Une DE stratégique peut s'appuyer sur le CF et, une fois par an, il y aurait une discussion de politique pédagogique générale sur laquelle le CF pourrait se prononcer.

On pourrait mettre cela en filigrane. Ce sera une suggestion à réfléchir une fois que la nouvelle DE sera installée.

**Mme DUCOS.**- Le CS et le CF se prononcent sur la création de formations puisque c'est une prérogative de ces deux instances. On pourrait imaginer, une fois ou deux fois par an, au moment de la séance commune -que nous apprécions tous je crois- qu'une vision d'ensemble de l'offre de formation soit présentée avec les nouvelles formations qui seront proposées dans l'année. Il ne s'agirait pas d'arrêter un calendrier trop contraignant pour les maquettes à soumettre, mais que les deux Conseils se prononcent de manière cohérente sur un même sujet.

Par exemple, la création ou le remaniement de formations pourrait être un sujet à inscrire dans une séance commune au moins de manière annuelle. Cela permettrait à la fois de débattre d'un point de vue scientifique et académique des formations et d'avoir, en même temps, un élément de liaison.

**M. DAB.**- Pour les formations de type master, je pense que cela s'impose.

**Mme RAYSSIGUIER.**- Le Conseil scientifique se prononce seulement sur les formations de type master.

**Mme RIVIÈRE.**- Il délibère sur l'offre de formation, la création et la suppression de diplômes.

**M. DAB.**- Une accroche n'a donc peut-être pas été suffisamment exploitée. Cela veut dire que, d'ores et déjà, le Conseil scientifique a été saisi sur des points dont nous avons également été saisis et qu'il n'y a pas eu d'échanges entre les deux instances. C'est un point fort d'amélioration.

D'autres suggestions ?

**M. CHAMBAUD.**- Je ne me permettrais pas de faire des suggestions. Je vais seulement réagir sur quelques points.

Tout d'abord, voici une semaine, les représentants des personnels dans les instances, à leur demande, ont rencontré la Direction pour être éclairés sur le fonctionnement des trois instances. Je les en remercie car cela a été très riche, y compris sur la manière dont les représentants de l'École voyaient ces trois formations, ce qu'elles avaient donné, leurs points forts ou d'amélioration. J'ai trouvé que cela avait été des éléments de proposition de discussion tout à fait utiles et intéressants.

En ce qui concerne les effectifs et les suppléants, cela apporte certes une certaine flexibilité par rapport aux présences des uns et des autres. Mais, à mon sens, cela signifie qu'il faut revoir le décret. J'insiste donc pour que, si le décret était revu, ces aspects qui ne posent pas de problème d'ordre politique puissent être revus pour un meilleur fonctionnement des instances.

J'en profite pour souligner que les tutelles sont peu présentes au CF, c'est en tout cas ce que j'ai pu constater depuis mon arrivée. Or, c'est un sujet d'inquiétude pour nous car, sur un certain

nombre de sujets, il est important que la discussion puisse se faire avec elles, notamment sur l'appareil de formation. Et je parle aussi bien de la tutelle Santé que de la tutelle en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce lien est fondamental car il nous donne le point de vue des tutelles qui est obligatoirement plus large que le nôtre.

C'est donc vraiment un plaidoyer pour que, en tout cas dans le prochain Conseil des formations, les tutelles soient présentes.

Je reprends aussi la proposition sur l'articulation entre le Conseil scientifique et le Conseil des formations.

Pour reprendre l'expression d'Yvette, nous sommes vraiment au milieu du gué. Nous avons mis en place ce genre de formation en commun il n'y a pas si longtemps. Nous ne faisons donc pas du surplace et avons vraiment envie de traverser la rivière. Tous les éléments que vous donnerez pourront assez vite être mis en place dès les prochaines instances.

Dernier point sur la politique générale ; cela a aussi été un élément majeur de notre réflexion sur la Direction des études. Et cet élément est marqué y compris dans la proposition que nous faisons, c'est-à-dire avoir, en déclinaison du COP, un document stratégique sur la formation et qu'il soit présenté régulièrement au Conseil des formations. C'est donc important et nous allons l'inclure dans la Direction des études.

Cela étant, comme on le disait en aparté avec Stéphanie, il y a ce qui est marqué dans le texte et ce que l'on fait en pratique. Or, l'impression est que la discussion sur les diplômes se fait au Conseil des formations, mais pas vraiment au Conseil scientifique.

**Mme DUCOS.**- Ils devraient pourtant l'avoir.

**M. CHAMBAUD.**- J'ai en tout cas l'impression que cela ne se fait pas pour les diplômes d'établissement. Il y a donc probablement à voir si nous sommes conformes au texte sur le sujet. Cette question ne remet pas du tout en cause les propositions que vous faites, mais veut simplement dire qu'il faut voir, dans l'articulation entre le Conseil scientifique et le Conseil des formations, si l'on fait bien ce type de consultation.

Par ailleurs, il est important de phaser les deux, c'est-à-dire travailler la politique de formation, mais aussi que vous puissiez vous prononcer sur des maquettes spécifiques, comme nous en avons l'exemple cet après-midi, bien entendu à la lumière d'une vision générale. Le regard que vous portez sur chacune des formations est également intéressant.

**M. DAB.**- Tout cela est assez convergent.

Nous avons eu ces discussions sur l'articulation au début, mais il me semble que, soit on a réussi à les étouffer complètement, soit on a trouvé une solution. Je me souviens de beaucoup d'interrogations sur l'articulation entre notre instance et le corps enseignant. Christian Rollet l'avait d'ailleurs souligné. N'y avait-il pas eu une discussion au tout début sur l'idée de créer une sous-instance dans laquelle seraient représentés les enseignants ?

**M. MARIN.**- Au tout début. J'ai effectivement retrouvé le point.

**M. DAB.**- Je me souviens nettement d'une inquiétude sur l'articulation entre le corps enseignant et notre instance. Si on ne s'en souvient pas, je pense que c'est bon signe ! (*Rires dans la salle.*)

Avez-vous d'autres points ? (*Il n'y en a pas.*)

Je propose donc de donner un avis qui serait un accord sur le contenu des documents, en y ajoutant :

- une nécessaire réflexion pour éviter un phénomène d'épuisement de participation,

- une réflexion sur l'équilibre « information-avis »,
- une recommandation de plus sur l'articulation CS-CF,
- la contribution à l'élaboration d'une politique pédagogique et son suivi sur une base annuelle.

C'est ce que j'ai noté. Moyennant ces 4 ajouts, êtes-vous d'accord avec ce document ?

☒ Vote à main levée : unanimité.

Le Conseil des formations approuve le bilan de la mandature du Conseil des formations 2011-2016.

**M. DAB.-** Nous allons faire une dernière rédaction que nous ferons peut-être circuler avec le compte rendu.

**M. MARIN.-** Absolument.

**M. DAB.-** Si vous avez des ultimes modifications à faire, le vote d'aujourd'hui ne sera pas bloquant.

**M. MARIN.-** J'ai une communication à faire, de la part de Rolland Olivier qui n'a pu être présent, à propos d'un recrutement. Dans l'articulation entre le Conseil scientifique et le Conseil des formations, nous n'intervenons pas dans les avis concernant les recrutements d'enseignants, notamment sur les postes du supérieur. Il s'agit donc de vous informer que M. Luigi Flora, qui est qualifié au Conseil national des universités dans la discipline « Sciences de l'éducation », va être proposé comme professeur associé à l'École au titre de l'Institut pour la démocratie en santé.

**M. CHAMBAUD.-** Tout ce qu'a dit Philippe est juste, si ce n'est un point d'ajustement. Cette personne a fait toute sa carrière universitaire et professionnelle et même militante par rapport au rôle des usagers dans le système de santé. Elle a par ailleurs activement contribué à mettre en place le bureau des patients à l'Université de médecine de Montréal.

Il s'agit d'un recrutement à mi-temps puisque c'est aussi ce qu'il souhaite, non dans le cadre de l'Institut pour la démocratie en santé, mais dans le cadre de l'EHESP. En revanche, il participera -nous l'espérons activement- au développement des activités au sein de l'Institut pour la démocratie en santé, et tout aussi activement -je le souhaite tout aussi ardemment- aux activités de l'École dans ce domaine crucial pour développer la formation et la recherche sur tout ce qui a trait au rôle des patients, des usagers, des citoyens, dans le domaine du système de santé.

**M. DAB.-** Il donne des cours au CNAM dans le pôle « Santé communautaire ». C'est pourquoi on ne peut que vous encourager !

Je vous souhaite bonne continuation, et serai à votre disposition pour la suite des opérations.

Vous pensez que le prochain Conseil sera installé pour l'automne ?

**M. COAT.-** Nous espérons au cours de la première quinzaine de juin.

**M. DAB.-** Oui, vous ne maîtrisez pas les nominations extérieures.

**M. CHAMBAUD.-** Exactement. C'est aussi un appel pour que les nominations des organismes au CF se fassent rapidement.

**M. DAB.-** Pour la bonne marche des choses, je propose, lorsque le président sera désigné, que nous nous voyions pour lui transmettre le flambeau.

**M. CHAMBAUD.**- Bien sûr.

**M. DAB.**- Isabelle ?

**Mme PLAISANT.**- Je voulais vous dire au revoir puisque je ne me représenterai pas au prochain Conseil des formations.

**M. DAB.**- Merci de votre contribution très active et fidèle à toutes nos discussions.

*(La séance est levée à 16 h 52.)*